

## Règlement du Jeu Concours Instagram « Casanova »

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation au jeu concours « Casanova » que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

### **Article 1 – Organisation**

La cave coopérative d'Aghione, créatrice et propriétaire de la marque Casanova, organise sur le réseau social Instagram un jeu gratuit intitulé « Concours #InstaCasanova ».

Le jeu débutera le 23 juillet 2024 et se terminera le 30 juillet 2024. Il sera accessible sur le compte Instagram @vins.casanova à l'adresse suivante : @vins.casanova.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Instagram. Les informations communiquées seront fournies à la cave coopérative d'Aghione et non à Instagram. Elles ne seront utilisées que pour ce jeu. La société organisatrice décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant des conditions générales d'Instagram.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

### **Article 2 : Conditions d'accès et de participation**

La participation au Jeu est ouverte à toutes les personnes majeures (âgées de plus de 18 ans) résidant en France (Métropolitaine et DOM), ayant accès au réseau Internet et disposant d'un compte personnel Instagram à leur nom. Pour participer, le profil doit être en mode « public ». La participation est limitée à une fois par personne.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur (charte de bonne conduite, respect des bonnes mœurs, etc.), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Sont exclus de toute participation à ce Jeu :

- Les personnes mineures
- Les membres ou salariés de la Société Organisatrice
- Les membres ou salariés du mandataire
- Tout profil contenant des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation du Règlement entraînera la nullité de la participation.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

### **Article 3 : Déroulement du jeu, inscription et participation**

Le Jeu est accessible sur le compte Instagram des Vins Casanova à l'adresse suivante : <https://www.instagram.com/vins.casanova/>. Une participation sous toute autre forme ou par tout autre moyen, notamment par voie postale, ne pourra être prise en compte.

Pour participer au Jeu, le Participant devra entre le 23 juillet 2024 (17h00) et le 30 juillet 2024 inclus (23h59 - date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi) :

- Suivre le compte Instagram @vins.casanova
- Aimer la publication du concours

- Inviter 3 amis à participer en commentaire

Les étapes pour participer au jeu sont :

- Rendez-vous sur le compte Instagram @vins.casanova  
<https://www.instagram.com/vins.casanova/>
- Abonnez-vous au compte Instagram @vins.casanova
- Aimez la publication
- Invitez 3 amis en commentaire sur ladite publication

Chaque participation retenue selon les termes des engagements pris par le participant sera associée à un numéro. Afin d'assurer l'anonymat des participants, un tirage au sort des numéros attribués sera réalisé selon le strict respect du hasard via un outil en ligne.

#### **Article 4 : Validation des candidatures**

La société organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir une participation qui ne correspondrait pas aux critères de sélection stipulés dans les articles 2 et 3, ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

#### **Article 5 : Dotation**

La Société Organisatrice dote le Jeu-Concours de cinq (5) lots correspondants chacun à des goodies à l'effigie de la marque Casanova. Etant précisé qu'un lot étant attribué par Gagnant.

Les lots ne peuvent donner lieu de la part des Participants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf décision de la Société Organisatrice en cas d'indisponibilité du lot, auquel cas il serait remplacé par un lot de valeur au moins équivalente.

En outre, les lots étant personnels, le Société Organisatrice rejettera toute demande de cession du Lot à un tiers.

En cas de refus du Lot par un Gagnant, ou de non-remise d'un Lot à un gagnant pour un quelconque autre motif, le Lot en question sera annulé.

#### **Article 6 : Remise des prix**

Les gagnants seront informés directement sur Instagram et en story en identifiant les comptes Instagram des gagnants. Ils devront confirmer qu'ils acceptent leur lot et fournir une adresse mail pour organiser la dotation. La société organisatrice ne sera pas responsable de la perte ou du non-retrait des lots.

#### **Article 7 : Respect des règles et Modération**

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui, attitude non suggestive, ne portant pas atteinte aux bonnes mœurs, ni au droit à l'image d'autrui.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

### **Article 8 : Responsabilité**

La responsabilité de la Société Organisatrice et son mandataire ne sauraient être encourues dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours.
- Du fait d'une erreur d'acheminement de colis, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration et de toutes autres perturbations dans l'acheminement (grèves).
- La Société Organisatrice et son mandataire déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation.
- La Société Organisatrice et son mandataire ne sauraient être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau social Instagram empêchant toute publication des photos.
- La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être déclarée responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du « concours ».

### **Article 9 : Acceptation du règlement**

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice et la décision sera sans appel.

Aucune contestation ne sera plus recevable à la clôture du Jeu.

### **Article 10 : Protection des données personnelles**

Les informations recueillies sur les participants sont enregistrées et utilisées par la société organisatrice pour les nécessités de leur participation au concours et notamment pour l'attribution des prix. Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu concours.